



# Association Musicale de Haute Vilaine

## Livret d'information 2023-2024



Avec le concours des Communes  
d'Acigné, de Brécé, de Noyal sur Vilaine et de Thorigné-Fouillard,  
de la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron,  
et du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine



BRÉCÉ



Soutenu par la ville de



## Parcours Découverte de la Musique en Cours Collectifs

« La musique PLAISIR »

- ♪ « Jardin Musical » dès la petite section
- ♪ « Eveil à la musique » dès la moyenne section
- ♪ « Je découvre les instruments de musique » pour les CP
- ♪ « 1<sup>ère</sup> année de pratique instrumentale ou chant » du CP au CM2

## Parcours Complet (instrument + FM/MAO)

« La musique PASSION » -

Accessible dès la 2<sup>ème</sup> année de pratique instrumentale

- ♪ Formation Instrumentale
- ♪ Formation Musicale

## Groupes AMHV

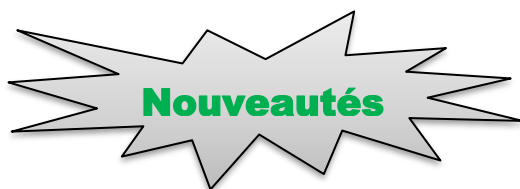
« La musique dans tous ses états »

Réservés aux élèves ayant déjà un bon niveau de pratique instrumentale ou vocale.

Groupes déjà existants ou à créer

## Ensembles AMHV

- ♪ Le Chœur de Haute-Vilaine
  - ♪ Le Lab Orchestra
  - ♪ L'Harmonie Junior
  - ♪ La chorale enfants
  - ♪ L'Orchestre à cordes
  - ♪ L'Atelier JAZZ



- ♪ 1<sup>ère</sup> année de pratique instrumentale en cours collectifs du CP au CM2
- ♪ Accompagnement à la pratique amateur à partir de 14 ans sans FM

# « La musique PLAISIR »



## « Eveil à la musique »

Une approche en douceur, un éveil au monde des sons, par groupe avec des professeurs spécialisés.

### Jardin Musical dès la petite section

Le jardin musical est un atelier qui permet à l'enfant de découvrir la musique en douceur à l'aide de nombreux jeux ludiques et corporels, apprentissage en chansons, reconnaissance visuelle et auditive des instruments tout en étant accompagné d'un parent.

Jardin Musical	Petite section	30 min tous les 15 jours
----------------	----------------	--------------------------

Tarif : 100€

### Enfants âgés de 4 à 5 ans

La **1<sup>ère</sup> année d'éveil** s'adresse aux enfants de MS, qui découvrent la musique à travers l'écoute, les jeux et contes musicaux, les présentations d'instruments, l'expression corporelle, les chansons.

### Enfants âgés de 5 à 6 ans

En **2<sup>ème</sup> année (GS)**, les séances permettent d'éveiller à la sensibilité musicale et comportent une initiation au codage habituant l'enfant à associer un signe écrit à un son, le préparant à l'écriture musicale. La créativité se développe aussi par la construction d'instruments.

Eveil 1	Moyenne Section	30 min
Eveil 2	Grande Section	45 min

*\*Nombre d'élèves par niveau : minimum 5*

Tarif : 180€

## « Je découvre les instruments de musique »



Je fais un peu de FM et des petites percussions (mallette d'éveil). J'ai accès à plusieurs instruments au cours de l'année en me déplaçant avec mon enseignant dans les différentes classes d'instruments et je découvre environ 7 à 10 instruments différents des familles de « cordes », « bois », « cuivres » ou « percussions ».

1 année	Pour les CP	45 min
---------	-------------	--------

*\*Nombre d'élèves par atelier : minimum 5*

**Tarif : 180 €**

## « 1<sup>ère</sup> année de pratique instrumentale ou chant »



Un seul cours d'instrument ou de chant avec initiation à la lecture de notes et aux premiers rythmes en cours collectifs. Cet atelier permet aux enfants de s'amuser, d'écouter, de se concentrer et de développer des sensations à travers l'apprentissage de leur instrument.

Location possible de l'instrument à l'AMHV à tarif préférentiel.

\* Location d'instrument à ½ tarif selon disponibilité.

<b>1<sup>ère</sup> année obligatoire</b>	Du CP au CM2	45 min/semaine
--	--------------	----------------

*\*Cours à 3 ou 4 élèves*

**Tarif : 350€**

*+ location de l'instrument*

# Parcours complet

## « La musique PASSION »

Ce parcours, accessible à partir de la 2<sup>ème</sup> année de pratique instrumentale, comprend deux cours **obligatoires** :

- Un cours de pratique : **instrument ou voix**, à 3 ou 4 ou en individuel.
- Un cours collectif sous forme de **Formation Musicale**

Pour le cours d'instrument ou de chant, la pratique collective est fortement recommandée ; le cours individuel reste possible.

### Liste des instruments enseignés

- ♫ **Les bois** : clarinette, saxophone, flûte traversière, basson, flûte à bec.
- ♫ **Les cuivres** : tuba, cornet, trompette, trombone, cor d'harmonie.
- ♫ **Les cordes** : violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique.
- ♫ **Les percussions** : batterie, timbales, xylophone, marimba.
- ♫ **Les claviers** : piano, synthétiseur, accordéon chromatique.
- ♫ **Les instruments traditionnels** : accordéon diatonique, harpe celtique.
- ♫ **Les instruments amplifiés** : guitare électrique, basse.



Durée	Pratique Instrumentale	- 18 ans	+ 18 ans
45min à 3 ou 4 élèves	Tous les instruments et chant	420 €	470 €
25 min seul		520 €	570 €
30 min seul		610 €	660 €

# Formation Musicale

## Formation Musicale (FM)

Les élèves sont répartis au mieux en fonction du choix émis sur la **fiche de vœux**.

**Pour les adultes**, 2 cours sont proposés.

Cours de 45 minutes pour 14 élèves.

## L'harmonie Junior (suite FM2)

Pour les élèves de FM3 et FM4 une pratique d'ensemble est proposée à travers l'Harmonie Junior.

L'Harmonie Junior permet :

- De faire le lien direct entre la théorie du solfège et la pratique de l'instrument.
- De découvrir différentes cultures et esthétiques musicales.
- De lire, rythmer, jouer, chanter rapidement ce qui est vu en cours.
- De développer l'écoute.
- De préparer les élèves progressivement aux ensembles et groupes AMHV.

## Musique Assistée par Ordinateur (MAO)

Cette dernière année (**obligatoire**) valide votre cursus en formation musicale.

Elle permet de faire le point sur vos acquis et connaissances du langage musical, de les renforcer et les faire progresser en prenant plaisir à utiliser un logiciel informatique.

Au travers d'exercices pratiques, simples, concrets et progressifs, vous réaliserez vos projets musicaux définis avec l'enseignant en début d'année.

**La musique informatique, par ses multiples possibilités est le processus de création musicale omniprésent et indispensable aujourd'hui pour tout musicien.**

	Nombre d'élèves par cours	Durée hebdomadaire
FM	minimum 5, maximum 14*	45 min
MAO	minimum 5, maximum 10*	45 min

# Groupes AMHV

## « La musique dans tous ses états »



*Parcours réservé aux élèves ayant un bon niveau instrumental ou vocal : 1h/semaine*

Ce parcours est conseillé **aux élèves ne prenant plus de cours d'instrument** et souhaitant poursuivre leur formation. Chaque groupe assure des manifestations musicales sur le secteur AMHV au cours de l'année. Ce parcours donne une grande autonomie aux musiciens et à l'enseignant responsable du cours pour représenter l'AMHV sur son territoire.

Selon des modalités préalablement définies avec le directeur, chaque groupe aura la possibilité de répéter dans la salle d'orchestre avec tout le matériel AMHV.

La création d'un groupe autre que ceux existants à l'AMHV peut être présentée au bureau par l'enseignant porteur du projet et ses élèves.

Groupes possibles : Musique traditionnelle - Percussions - Guitares...



➔ Les tarifs ci-dessous s'entendent par adhérent

Nombre de musiciens	En parcours	Autres
Groupe Rock	180 €	320 €
Accès à la pratique autonome	50 €	
Atelier Jazz	180 €	320 €

# Ensembles AMHV

## Les Orchestres



L'école propose aux musiciens ayant au moins 3 à 4 ans de pratique de venir rejoindre en cours d'année les rangs de l'orchestre pour se faire plaisir en jouant différents styles de musiques, en dehors des cours, en travaillant collectivement.

➔ Répétitions à la **salle d'orchestre de Thorigné-Fouillard** dès la fin des travaux

Musiciens	Minimum de pratique	Durée	Tarif En parcours	Tarif Autres
Harmonie Junior	3/4 ans	45min hebdo	60 €	80 €
Orchestre à Cordes	3/4 ans	1h hebdo		
Orchestre Harmonie	5 ans et +	2h hebdo		130 €

## Chorales

### La chorale enfants (primaire)

Il existe une relation très forte entre l'oreille et la voix. On peut « bien entendre » mais « mal écouter ». Cette chorale, avec son répertoire varié, dynamique et moderne, ouvrira aux enfants les portes d'un monde d'expression verbale, riche, ludique où ils prendront plaisir à jouer avec leur voix.

Le chant permet à chaque enfant de développer :

- sa mémoire, son écoute, sa créativité,
- sa sensibilité, son estime de soi et sa confiance en soi,
- sa façon d'exprimer ses sentiments mais aussi ses émotions.



➔ Répétition le **mardi à 18h** à la **salle de FM d'Acigné**

Du CE1 au CM2	Durée hebdomadaire 45 min
---------------	---------------------------

Tarif : 60 € en parcours  
Autres : 80€



## Le Chœur de Haute-Vilaine



L'école propose aux adultes désireux d'apporter leur voix à un ensemble de venir rejoindre les rangs de la chorale adultes. L'intérêt de cet ensemble est de se faire plaisir en chantant, en s'intégrant à un groupe et en travaillant collectivement différents styles de musiques.

→ Répétition le **mardi soir** à la **salle d'orchestre de Thorigné-Fouillard** dès **la fin des travaux**

Chorale adultes mixte	Durée hebdomadaire 2h
-----------------------	-----------------------

Tarif : 60 € en parcours

Autres : 130€

## Atelier « Musique Electro »

Ouvert à tous publics, connaissant ou non le langage musical. Les cours vous permettront de **créer et jouer votre musique** dans le Style que vous aimez ! (Avec ordinateurs, claviers, launchpad ...)

L'objectif est de vous donner les connaissances pour composer et utiliser un logiciel informatique (Gratuit) afin d'exprimer et transcrire avec facilité vos idées par l'écriture et le jeu en LIVE, en toute simplicité !

Formation complète ou sous formes de modules, nous aborderons au rythme de votre progression : **La création et ses différents modes d'écritures** (manuelle et en LIVE, le sampling, le mashup), **Le mixage et mastering** (compréhension et utilisation des différents effets et finalisation de votre création, **Le Launchpad** (Utilisation de cette mythique interface. Son organisation, ses différentes possibilités de jeux et ses effets lumières) ! Devenez **M**usicien compositeur, **A**rrangeur, Chef d'**O**rchestre....

Accessible à partir de 13 ans	Minimum 2	Durée 45 min tous les 15 jours
-------------------------------	-----------	--------------------------------

Tarif : 225 €

**Montant de la location à l'année hors assurance obligatoire  
(4% de la valeur de l'instrument)**

<b>Parc instrumental AMHV</b>	<b>¼</b>	<b>½</b>	<b>¾</b>	<b>entier</b>	<b>1° année</b>	<b>2° année</b>	<b>3° année</b>
Flûtes à bec soprano et alto	4				37 €	47 €	57 €
Guitares	0	5	10	10			
Violons	8	16	11	8	97 €	107 €	117 €
Violoncelles	2	3	3	2			
Accordéons Diatoniques	8						
Basson	1						
Batteries complètes	9						
Clarinettes	13						
Clarinette basse	1						
Cornets	6						
Cors d'harmonie	3						
Flûtes traversières	7						
Flûte + Tête courbée	14						
Têtes courbées seules	5						
Guitares basses	3						
Guitares électriques avec Ampli	2						
Hautbois	1						
Saxophones alto	7						
Saxophones ténor	2						
Saxophone baryton	1						
Synthétiseurs	12						
Trompettes	4						
Trombones	2						
Tuba	1						
Accordéons Chromatiques	2				122 €		
Harpes	6						

## Location d'instruments

L'école loue des instruments à l'année. La demande se fait au moment des inscriptions et l'attribution dépend des disponibilités. Un courrier de confirmation est envoyé à la famille mi-juillet. Le montant de la location est à régler début septembre à la remise de l'instrument au Directeur AMHV.

La location est réservée en **priorité aux débutants et aux familles bénéficiant de l'aide sociale (CCAS, Allocation de Rentrée Scolaire)**.

## Quelques règles

- Pour tous les cours collectifs (Ateliers, Eveil, Groupes, Ensembles, FM, MAO) le cours n'est maintenu que si le nombre minimum d'élèves est atteint. Il pourra être décidé de regrouper des cours si le nombre minimum d'élèves n'est pas atteint. Le bureau AMHV peut annuler tout aménagement non conforme au fonctionnement de l'école.
- La réinscription ne se fait pas d'office et il n'y a plus de **place garantie** dans les cours collectifs après le premier lundi de juillet au soir. Nous vous conseillons donc de vous (ré)inscrire en respectant les **journées d'inscriptions de juin** ou au plus tard le premier lundi de juillet.
- Mise en place de listes d'attente sous réserve de places disponibles dès septembre et notamment aux forums des associations.

## Paiement

Le paiement de la scolarité et de l'adhésion (30 euros par famille) doit être effectué aux journées d'inscriptions selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration.

**Après deux semaines de cours, l'inscription est considérée comme définitive : toute année commencée est due.** En cas de force majeure reconnue par le bureau AMHV (déménagement, maladie), il faut prévenir le secrétariat au plus vite par écrit. Le remboursement sera fait au prorata du temps restant, avec un maximum de 80% du coût de l'année. La carte d'adhérent n'est pas remboursée.

**Modalités de paiement** : prélèvements bancaires, chèques bancaires, chèques vacances, dispositif sortir et Pass Culture

**Réduction famille à partir d'un montant égal ou supérieur à 900 euros :**

- 15€ pour 2 adhérents, - 30€ pour 3 adhérents, - 45€ pour 4 adhérents et + (gérée lors des inscriptions et vérifiée par la comptable).

# Journées d'inscriptions

## du 5 au 10 juin 2023

Lieu	Dates	Horaires
<b>ACIGNE</b> (Ecole de Musique, 12 rue de Calais)	Lundi 5 juin	16h00-19h30
	Mardi 6 juin	16h00-19h30
	Mercredi 7 juin	9h30-12h30 / 14h00-19h00
	Jeudi 8 juin	16h00-19h30
	Vendredi 9 juin	16h00-19h30
	Samedi 10 juin	9h30-12h30

L'AMHV sera présente lors des Forums des Associations qui se dérouleront début septembre dans nos 4 communes :  
Acigné, Brécé, Noyal sur Vilaine, Thorigné-Fouillard

L'Association Musicale de Haute-Vilaine (association loi de 1901) est gérée par un Conseil d'Administration composé de parents d'élèves, d'élèves majeurs et de deux élus municipaux par commune. Elle est subventionnée par les communes d'Acigné, Brécé, Noyal sur Vilaine, Thorigné-Fouillard, la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron, par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine et soutenue par des partenaires musicaux, artisans et commerçants des 4 communes.

### AMHV

12 rue de Calais  
35690 Acigné

Tél : 02 99 62 51 59

Courriel : [contact@amhv.fr](mailto:contact@amhv.fr)  
Site internet : [amhv.fr](http://amhv.fr)